



# ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP

OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE

## Rapport Annuel au 28 mars 2024

### Edition pour la Suisse

Le prospectus de vente détaillé, des documents intitulés "Informations clés pour l'investisseur", les statuts, les rapports annuels et semestriels sont disponibles sans frais auprès du Représentant et Service de Paiement pour la Suisse, CACEIS Bank, Montrouge, succursale Zurich / Suisse, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich. La liste des variations du portefeuille est gratuitement à la disposition de l'investisseur auprès du représentant pour la Suisse.

**Société de Gestion : Oddo BHF Asset Management SAS**

**Dépositaire : Oddo BHF SCA**

**Gestionnaire Administratif et Comptable par délégation : EFA**

**Commissaire aux Comptes : Mazars**

<b>TABLE DES MATIERES</b>
---------------------------

<b>1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM</b>	<b>3</b>
<b>2. RAPPORT DE GESTION</b>	<b>6</b>
<b>4. COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM</b>	<b>11</b>
<b>RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE OPCVM V</b>	<b>43</b>
<b>ANNEXE SFDR</b>	<b>45</b>

## 1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE L'OPCVM

### 1.1 Classification

Le fonds est classé « Actions internationales »

### 1.2 Objectif de gestion

Le Fonds vise à surperformer « MSCI Europe Small Caps » couvert en EUR, sur un horizon de placement minimum de 5 ans.

### 1.3 Régime fiscal

Le Fonds peut servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unités de compte.

Le présent rapport annuel n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

### 1.4 Informations réglementaires

- Le Fonds ne détient aucun instrument financier émis par les sociétés liées au groupe Oddo BHF.
- OPCVM détenus par le fonds et gérés par la société de gestion à la date d'arrêté du Fonds : voir comptes annuels en annexe.
- **Méthode de calcul du risque global de l'OPCVM** : la méthode choisie par Oddo BHF Asset Management SAS pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.
- Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.  
Pour plus d'information veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement la rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com).
- **Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance** :  
L'OPCVM est un produit financier promouvant des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8<sup>(1)</sup> du règlement SFDR 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le règlement SFDR) dont la politique ESG (Environnement et/ou Social et/ou Gouvernance) mise en œuvre est décrite ci-dessous. La taxonomie de l'Union européenne (règlement (UE) 2020/852) (ci-après la « Taxonomie ») vise à identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte

les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

La Taxonomie identifie ces activités en fonction de leur contribution à six grands objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique
- utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage) ;
- prévention et la réduction de la pollution
- protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour plus d'information, nous vous invitons à vous reporter aux annexes SFDR du présent rapport.

- Proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA : **91,09%**

## 1.5 Déontologie

- **Contrôle des intermédiaires**

La société de gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com).

- **Frais d'intermédiation**

Les porteurs de parts du FCP peuvent consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site de la société de gestion [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com).

- **Droits de vote**

Aucun droit de vote n'est attaché aux porteurs de parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet sur [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com), conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

- **Informations sur la politique de rémunération**

Les éléments réglementaires sur les rémunérations sont insérés en annexe du présent rapport.

## 1.6 Information sur les techniques de gestion efficaces et les instruments dérivés présents dans le fonds

**Nature des opérations utilisées :**

Prises et mises en pension  
Prêts de titres

**Exposition :**

Prises en pensions : montant de l'exposition indiqué à l'actif du bilan ; ligne : « créances représentatives des titres reçus en pension ».  
Prêts de titres et mises en pension : montant de l'exposition indiqué à l'actif du bilan ; ligne « créances représentatives de titres prêtés ».

**Identité des contreparties :**

Prises en pension : -  
Prêts de titres et mises en pension : -

**Garanties financières reçues :**

Prises en pension : les fonds gérés par Oddo BHF AM ne prennent que des titres obligataires en garantie.

Prêts de titres et mises en pension : à trouver à l'inventaire du fonds (total collatéral + total dettes représentatives des titres mis en pension)

**1.7 Changements intervenus au cours de l'exercice**

**05/05/2023** : Liquidation de la catégorie de parts CR-SEK[H] du Fonds.

**1.8 Reporting SFTR**

La gestion du fonds sur l'exercice considéré ne donne pas lieu à un reporting SFTR.

**1.9 Retenues à la source**

*Les porteurs du fonds Oddo BHF Active Small Cap sont informés qu'Oddo BHF AM SAS, soucieuse de l'intérêt des porteurs de parts, a demandé à certains Etats de l'Union européenne le remboursement des retenues à la source sur les dividendes versés aux OPC gérés par ODDO BHF AM SAS. Ces demandes sont fondées sur le principe de non-discrimination entre OPCVM posé par plusieurs arrêts de la Cour de Justice de l'Union Européenne.*

*Oddo BHF AM SAS a estimé, après une étude approfondie que le fonds pouvait envisager un remboursement significatif, sans pour autant être garanti. Dans le cadre de ces procédures, les porteurs sont informés que la société de gestion a utilisé les services d'un cabinet d'avocat spécialisé et d'Oddo BHF SCA, rémunérés à ce titre.*

Montant récupéré sur l'exercice : néant

## 2. RAPPORT DE GESTION

### 2.1 Contexte macroéconomiques et performances des marchés actions en 2023-24

Les marchés actions clôturent l'exercice comptable du fonds en hausse (Eurostoxx 50 +18%, Nasdaq 100 +39%) pour les indices grandes valeurs en avance marqués par rapport aux indices small europe : MSCI Small Europe +10%, MSCI Micro Europe -4%, MSCI Nordic Small caps +6%. La dispersion de performance par pays est importante et l'effet liquidité très marqué avec une sanction des plus petites capitalisations notamment inférieures à 2mds €.

Le pessimisme des investisseurs et leur positionnement en début d'année 2023 expliquent une partie de la très bonne performance des marchés actions qui masque finalement un contexte macro-économique et géopolitique qui s'est légèrement détérioré au fil de l'année : crise des banques régionales américaines avec la retentissante faillite de SVB en mars aux US, le sauvetage de Credit Suisse par UBS en Europe ou sur le plan géopolitique, la continuité de la guerre en Ukraine et un nouveau conflit engagé au Moyen Orient. En ce début d'année 2024, les marchés ont été portés, entre autres, par les valeurs technologiques qui profitent de la popularité de l'intelligence artificielle. nous noterons que NVidia (+82.5%) qui a contribué à peu près à 1/5e de la performance mondiale des marchés actions (développés) avec une progression de plus de 1000Mds\$ de capitalisation. Ce boom des valeurs IA couplé aux anticipations d'assouplissement de la politique monétaire des banques centrales dans les prochains mois, conduit à la meilleur performance T1 des marchés actions au niveau global depuis 5 ans (MSCI World +8,5%).

Au niveau des banques centrales, le durcissement des politiques monétaires de la majorité pour faire face à l'inflation s'est poursuivie durant une bonne partie de l'année. La FED a remonté ses taux de +100bps entre début janvier et mi-juillet pour les maintenir dans l'ensemble des réunions suivantes dans la fourchette de 5,25-5,50% (après +425bps de hausse en 2022). Lors de la dernière réunion du mois de décembre, J. Powell a indiqué que le FOMC réfléchissait à la date de la première baisse de taux, qui interviendrait même avant que l'inflation n'atteigne les +2% afin de préserver l'économie américaine. Si la FED prévoit que des baisses devraient intervenir dès 2024, la BCE ne s'est, quant à elle, pas prononcée sur une éventuelle détente cette année-là. Malgré des indicateurs économiques du T1 24 qui laissent penser que le début de l'assouplissement des politiques monétaires n'est plus très loin, C. Lagarde et J. Powell se disent « pas assez confiants » à l'heure actuelle quant à l'évolution de ces indicateurs pour baisser les taux.

Sur le front géopolitique, le conflit au Moyen Orient n'a cessé de prendre de l'ampleur impliquant de nombreux pays et constitue toujours une incertitude pour les investisseurs. La guerre entre la Russie et l'Ukraine est toujours en cours et les tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine restent d'actualité. Les États-Unis veulent limiter étroitement les investissements technologiques en Chine (puces, IA, l'informatique quantique) d'ici 2024. Biden a approuvé le décret visant à restreindre les investissements américains dans certaines technologies chinoises, invoquant des problèmes de sécurité nationale. Aussi, il n'est pas prévu que les tarifs douaniers de Trump sur la Chine soient modifiés. La Chine compte réguler les exportations de graphite utilisé pour les batteries pour protéger sa sécurité nationale, les US voulaient interrompre les livraisons de puces avancées. L'UE a même accepté de se joindre aux efforts des États-Unis pour protéger les industries de la concurrence bon marché.

Sur le plan économique, la Commission européenne abaisse ses prévisions de croissance pour 2024 et n'attend plus qu'une croissance de +0,9% pour l'UE et de +0,8% pour la zone euro (vs 1,2%). En France, le climat des affaires dans l'industrie reste stable en janvier par rapport au mois précédent à 99 points. Le pays enregistre également une hausse de la confiance des ménages en janvier à 91 vs 89 en décembre. Toujours en France, le CPI harmonisé s'est établi à +3,1% sur un an en février, après +3,4% en janvier. Les données d'inflation publiées en mars sont ressorties en baisse sur un an, en zone euro, en Allemagne et en France. Aux US, le PIB définitif pour le T4 23 affiche une croissance de +3,4% vs +3,2% et l'indice PCE a progressé de +2,5% YoY en février vs +2,4% en janvier, ce qui correspond à « ce que la Fed a envie de voir », selon Powell. La Chine a annoncé un objectif de croissance de 5% pour 2024, ce qui semble ambitieux au vu des difficultés que le pays éprouve pour se relancer depuis la pandémie, cependant, cela reste un objectif modeste pour la Chine.

## 2.2 Politique de gestion suivie au cours de l'exercice

En termes d'allocation géographique, la surpondération à l'Italie et la sous-pondération du Royaume-Uni et de la Suisse ont été contributrices de performance alors que la surexposition à l'Allemagne s'est révélée quant à elle défavorable. D'une manière générale, nous avons mis davantage l'accent sur la qualité et la visibilité au cours de l'exercice et, en fonction des opportunités et de leur maturité dans leur cycle de développement, nous avons sélectionné des sociétés de croissance sur des segments en plein essor, et ceci en dépit du contexte. Nous restons surpondérés sur les secteurs Technologie, Services, Industrie. A titre d'exemple, nous avons introduit Borregaard (Norvège) dans la biochimie, Vimian (Suède) dans la Santé animale, et Cadeler (Danemark) dans la construction de fondations pour éoliennes offshore. Enfin et pour être complet, nous avons constitué progressivement et en fonction du momentum de chaque valeur un panier de leaders internet avec Edreams (Espagne), spécialisé dans la comparaison de prix de billets d'avion, Moneysupermarket (Grande-Bretagne) dans l'assurance, Trainline (Grande-Bretagne) dans les Etickets ferroviaires et plus récemment Redcare grand bénéficiaire de l'ouverture des pharmacies au Online en Allemagne.

Le risque de refinancement sera un sujet majeur dans les années à venir, car les gouvernements, les entreprises et les particuliers devront faire face aux conséquences d'un coût de l'argent considérablement plus élevé. Les détenteurs d'instruments à taux variable ressentent déjà la douleur du contexte, les Small Caps courent le plus de risques, beaucoup d'entre elles choisissant de réduire la durée ou de passer à des taux flexibles plutôt que de bloquer des taux plus élevés à plus long terme. Cela suppose bien sûr que l'environnement de taux actuel est temporaire, ce qui explique pourquoi les marchés s'alarment lorsque les données économiques sont contraires. Quelques dossiers que nous apprécions ont un modèle de développement basé sur la croissance externe et l'endettement. Dans le contexte actuel, ces dossiers ont subi la désaffection des investisseurs et ont vu leur cours fortement baissé. On citera le fabricant de panneaux solaires Meyer Burger (Suisse) dont nous sommes sortis, Bastide (France) dans le soin à domicile ou encore Unipharm, acteur irlandais à la fois impliqué dans la distribution et les services pour le secteur pharmaceutique.

Plus globalement, l'enjeu actuel porte sur l'impact de la hausse des taux d'intérêt, génératrice d'une certaine volatilité/incertitude sur la valorisation des actions de croissance et de qualité. Nous restons positionnés sur des acteurs qui améliorent leurs marges ou qui ont des savoir-faire de niche très spécifiques. La Technologie a été volatile et in fine a pesé sur la performance avec notamment les sociétés évoluant dans le domaine des composants électroniques Katek (Allemagne) ou encore le spécialiste mondial des étiquettes électroniques Vusiongroup (France). Plusieurs acteurs technologiques de niche ont mis en place des stratégies ciblées qui permettent de dynamiser leurs profits. La société Elmos s'adresse principalement au marché de l'automobile avec ses circuits intégrés et ses capteurs. Ses composants communiquent, mesurent, régulent et contrôlent les fonctions de sécurité, de confort, de transmission et de réseau. Datagroup se différencie avec son offre de services sous la marque CORBOX, une plateforme de service standardisé à 80% qui permet au groupe d'intégrer les nouveaux clients à moindre coût. Majorel, huitième acteur le plus important dans le domaine de l'expérience offre un catalogue de service complet incluant des services d'interactions, de gestion du contenu et de traitement des informations, ce qui lui permet de cibler un large portefeuille de clients de la Télécommunication aux services bancaires. Le groupe vise une expansion géographique importante afin de gagner encore plus de parts de marché notamment dans le domaine porteur du contrôle de contenus sur les réseaux sociaux. Cette société a été apportée à l'offre publique initiée par Teleperformance.

Dans la Distribution sélective et les valeurs de consommation, le momentum s'est dégradé avec le cycle d'inflation, des chaînes logistiques perturbées et un attentisme chez les consommateurs. Au fur et à mesure de l'exercice, nos dossiers ont laissé moins d'upside que d'autres candidats moins exposés au risque de récession et à la crise liée à l'Inflation. Le distributeur spécialisé en produits pour les animaux domestiques Musti dans les pays nordiques a fait l'objet d'une offre généreuse que nous avons acceptée. Comme à chaque crise, nous essayons de tirer profit de la forte volatilité et des sanctions excessives pour constituer des positions structurelles à « bon compte » sur des dossiers de grande qualité. Dans ce contexte, nous sommes rentrés sur l'emballage alimentaire qu'il soit recyclable et/ou à usage unique avec le norvégien Elopak qui tient la dragée haute au mastodonte Tetrapack dans son créneau. La production de saumon est un segment de l'alimentation en plein essor où sont présents de nombreux acteurs nordiques. Ce marché est soutenu par ses bienfaits sur la santé et par des gains de parts de marché par rapport à la viande : Grieg Seafood (Norvège) en est le parfait

exemple. Le recul du marché nous a permis d'acheter à meilleur prix du Symsam (Suède), leader de la distribution optique au sein de la région nordique qui continuent de se développer et de s'étendre graduellement son réseau en appliquant un business model rodé. Nos sociétés ne sont pas insensibles à la conjoncture et à titre d'exemple, nous avons vendu Hellofresh (Allemagne) dans les kits de repas frais par suite de doutes marqués sur sa gestion opérationnelle et un manque de visibilité sur son développement pérenne aux Etats-Unis.

La santé reste un de nos secteurs de prédilection avec un gisement d'entreprises de qualité sans cesse alimenté par des introductions en bourse et les effets de stockage/destockage liés à la crise du Covid dans un contexte de normalisation des taux ont entraîné une forte volatilité et de nombreuses opportunités. Nous restons investis dans des sociétés résilientes pour lesquelles nous identifions des moteurs de croissance structurels comme Medios, Tobii Dynavox mais aussi Fagron et Gerresheimer dans l'administration unique et la stérilisation de médicaments.

La guerre en Ukraine a mis en exergue l'urgence d'une plus grande électrification de nos économies ainsi que la nécessité de développer une certaine indépendance énergétique. Le contexte est très favorable aux énergies renouvelables et le soutien politique aux sources d'énergie locales nous semble durable. Nombre de sociétés ont le savoir-faire et les moyens de croître sur ces thématiques qui bénéficieront parallèlement de la nécessaire décarbonation de nos économies. Technip Energies (France) propose des technologies de premier plan au service de la transition énergétique, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), l'éthylène, ainsi qu'une présence forte sur les marchés en croissance de l'hydrogène bleu et vert, la chimie durable et la gestion du CO2. Acceleron (Suisse) offre des solutions (turbos, compresseurs) pour optimiser la consommation et les émissions des véhicules de transport et devrait bénéficier d'une amélioration de ses marges avec la hausse graduelle de la maintenance lucrative de son parc en activité. Enfin, GTT est devenu éligible au PEA-PME et a pu ainsi intégrer et compléter notre exposition au secteur du transport de gaz liquéfié.

Dans les matériaux, nous avons en 2022 progressivement augmenté nos convictions bénéficiant de la rénovation énergétique dans un contexte d'inflation structurelle des prix de l'énergie. Ces dossiers ont néanmoins souffert d'une perception négative par rapport à un risque de ralentissement économique mais qui s'est révélé exact. Nous avons opportunément réduit cette exposition très tôt dans l'année en faveur de sociétés de croissance avec plus de visibilité. Nous sommes sortis de Recticel dans les mousses techniques isolantes et de Nordic Waterproofing dans les membranes d'isolation en acceptant une OPA généreuse. Enfin, nous restons positionnés sur Steico (Allemagne) dans les panneaux 100% bois et le spécialiste mondial du carbone Mersen (France).

Même si les Services subissent clairement des risques d'inflation des salaires et d'approvisionnement, notre attention porte sur la prise en compte graduelle de ces facteurs défavorables dans nos prévisions de résultats pour 2023 mais aussi pour 2024. SSP (Grande-Bretagne) poursuit son développement mondial avec une offre complète de restauration pour les aéroports et les gares, cette société s'est réorganisée pendant la crise du COVID et bénéficie d'une tendance structurelle porteuse et de marchés en forte expansion avec notamment l'Inde et les Etats-Unis.

L'accord de Paris de 2015 entraîne une évolution du système énergétique mondial vers un paradigme plus durable avec l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. L'augmentation substantielle des investissements dans le secteur de l'énergie n'est toutefois pas encore suivie d'une augmentation proportionnelle de l'offre de certains matériaux de base spécifiques indispensables à la transition, tels que le lithium, le carbone, le nickel, le graphite voire le cuivre. Avec l'essor des énergies et des transports plus propres, nous allons observer de nouvelles vagues de demande. Il en résultera un besoin important de matériaux de base. Nous sommes ainsi positionnés sur des acteurs de l'économie circulaire européenne et plus particulièrement sur l'amont des chaînes de valeurs afin de profiter de l'arrivée de nouvelles technologies. A titre d'exemple nous sommes investis en Befesa (Luxembourg) dans le recyclage de métaux clefs mais aussi Bewi (Norvège) dans les isolants et emballages de polystyrène recyclé. Ces sociétés restent corrélées aux prix des matières premières et sont par nature cycliques, elles ont logiquement souffert en bourse en 2023.

Dans l'Industrie, notre appétence naturelle pour les sociétés innovantes nous a amené à profiter de sanctions boursières excessives de l'année dernière, liées à la montée des tensions inflationnistes, aux coûts de transport ou encore aux difficultés d'approvisionnement de certains composants clefs. A titre d'exemple, nous avons



acheté à des niveaux de valorisation attractif des leaders mondiaux sur des niches spécifiques tels Alimak (Suède) spécialiste mondial des solutions d'accès vertical (ascenseurs, plateformes) de grande envergure pour de nombreuses industries. Electrolux Pro (Suède) est leader mondial des équipements de restauration et de blanchisserie est rentré en fin d'année dernière après l'annonce d'une acquisition structurante passée inaperçue dans les machines à laver industrielles et les systèmes sous vide. Aujourd'hui cette société offre une gamme complète, innovante et bénéficie d'une demande forte mondiale ; son profil de création de valeur nous apparait encore faiblement valorisé et correspond parfaitement à notre philosophie de gestion.

Actuellement le portefeuille est surexposé à la France, l'Allemagne, l'Italie et sommes remontés au gré des opportunités et des niveaux de valorisation sur les Pays Nordiques. A contrario, nous restons sous exposés à la Suisse et au Royaume-Uni car les valeurs de ces pays ne sont pas éligibles au PEA/PME et offrent de surcroît des valorisations relativement plus élevées qui diminuent l'attractivité des candidats au regard de notre approche GARP.

### Principales opérations d'achat et de vente au cours du dernier exercice fiscal :

Titre	Acquisition	Cession	Devise
Uponor Oyj A Reg		12 952 291,94	EUROS
Musti Group Oyj Reg	2 683 549,44	12 401 016,84	EUROS
AMG Critical Materials NV	11 433 629,83	4 318 092,87	EUROS
Solaria Energy Medio Amb SA Bearer	10 281 091,12	2 334 246,39	EUROS
Synsam AB (publ)	9 616 360,89	954 186,45	EUROS
Majorel Gr Luxembourg SA		9 202 199,04	EUROS
Redcare Pharmacy NV	8 709 891,91		EUROS
Borregaard ASA	8 706 005,39		EUROS
Tod's SpA	8 427 724,56	8 474 185,32	EUROS
Gerresheimer AG	2 981 804,52	8 281 632,62	EUROS

### 2.3 Performances

Le fonds ODDO BHF Active Small Cap a pour objectif de surperformer le MSCI Europe Small Cap hedged (Net Return). Au cours de l'année fiscale, nous avons essentiellement souffert de notre biais sur les plus petites capitalisations de l'indice et plus particulièrement celles inférieures à 2 mds qui ont sous-performé les capitalisations de l'indice supérieures à 2mds€ d'environ 20%. Du fait de notre éligibilité au PEA-PME et au respect de ses critères, la capitalisation moyenne du fonds s'établit sur l'année entre 1 et 1,4 mds€ et est historiquement inférieure à celle de l'indice qui dépasse les 3 mds€. Il s'agit du principal facteur explicatif de la contre-performance, notre stock picking au sein des segments de capitalisation n'a quant à lui pas été pénalisante, l'année 2023 a vu les investisseurs privilégier les compartiments de capitalisation les plus liquides sur l'ensemble des pays européens. Pour rappel, notre approche bottom-up repose sur une analyse financière et extra-financière approfondies visant à capturer la création de valeur des sociétés dans la durée. Dans ce cadre, nous recherchons des sociétés innovantes, en forte croissance, avec un modèle d'entreprise résilient et des moteurs clairs de développement. Ainsi, nous ciblons les meilleures opportunités sur des activités de niche à forte valeur ajoutée et retenons les entreprises de qualité dont les fondamentaux sont en constante amélioration.

Parts	Performance annuelle	Indicateur de référence
ODDO BHF Active Small Cap CI-EUR	-5,42%	9,44%
ODDO BHF Active Small Cap CN-EUR	-5,66%	
ODDO BHF Active Small Cap CR-EUR	-6,40%	
ODDO BHF Active Small Cap GC-EUR	-5,47%	

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

## 2.4 Perspectives

En 2024, l'économie sera soumise à l'influence de forces antagonistes. En effet, au niveau macro-économique, d'un côté il est dorénavant acté que le pic de l'inflation et sans doute des taux d'intérêts est derrière nous mais de l'autre, le ralentissement économique est indéniable. À l'échelle micro-économique, un dilemme se profile entre d'une part les possibles révisions à la baisse des résultats des entreprises et d'autre part des valorisations déjà modestes, constituant un soutien particulièrement robuste.

Dans cet environnement, le positionnement du fonds est particulièrement adapté en privilégiant via une sélection bottom-up, des sociétés dont le potentiel de croissance bénéficiaire est supérieur au marché et en ciblant des valorisations attractives et maintenant une gestion active des paris.

### **3. COMPTES ANNUELS DE L'OPCVM**

## **FCP ODDO BHF Active Small Cap**

12, boulevard de la Madeleine  
75009 Paris

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 28 mars 2024

Aux porteurs de parts du FCP ODDO BHF Active Small Cap,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) ODDO BHF Active Small Cap relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique*

*Document authentifié et daté par signature électronique*

Gilles DUNAND-ROUX

*Gilles Dunand-Roux*

# **ODDO BHF ACTIVE SMALL CAP**

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT**

**ACTIONS DES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE**

<p><b>RAPPORT ANNUEL</b> <b>28/03/2024</b></p>
--



**BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR**

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>353 720 908,18</b>	<b>416 489 437,68</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>353 720 908,18</b>	<b>416 489 437,68</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	353 720 908,18	416 489 437,68
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<i>Titres de créances négociables</i>	0,00	0,00
<i>Autres titres de créances</i>	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>121 965 142,81</b>	<b>80 307 048,33</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>118 584 152,86</b>	<b>75 326 384,27</b>
<b>Autres</b>	<b>3 380 989,95</b>	<b>4 980 664,06</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>6 925 449,72</b>	<b>7 192 151,35</b>
<b>Liquidités</b>	<b>6 925 449,72</b>	<b>7 192 151,35</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>482 611 500,71</b>	<b>503 988 637,36</b>

**BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR**

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	421 786 364,41	448 449 545,92
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-60 687 681,98	-25 546 915,05
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	494 380,40	449 867,16
<b>Total des capitaux propres</b>	361 593 062,83	423 352 498,03
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	121 018 437,88	80 636 139,33
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	118 412 204,23	75 182 507,26
<b>Autres</b>	2 606 233,65	5 453 632,07
<b>Comptes financiers</b>	0,00	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	0,00	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	482 611 500,71	503 988 637,36

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR**

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

**COMPTE DE RESULTAT AU 28/03/2024 EN EUR**

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	109 706,32	373,66
Produits sur actions et valeurs assimilées	6 172 684,53	7 925 793,62
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	108 180,35	2 080,66
<b>TOTAL (I)</b>	<b>6 390 571,20</b>	<b>7 928 247,94</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	0,00	454,14
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	2 007,14
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>2 461,28</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>6 390 571,20</b>	<b>7 925 786,66</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	5 726 737,88	7 080 272,14
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>663 833,32</b>	<b>845 514,52</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-169 452,92	-395 647,36
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>494 380,40</b>	<b>449 867,16</b>

**ANNEXE**

Le fonds s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC n° 2014-01 modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

## **REGLES D'EVALUATION ET DE COMPTABILISATION DES ACTIFS**

### **Règles d'évaluation des actifs :**

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- les instruments financiers et valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché, selon les principes suivants :
- L'évaluation se fait au dernier cours de bourse officiel.

Le cours de bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotations européennes : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Les cours retenus sont ceux connus le lendemain à 9 heures (heure de Paris) et récupérés par le biais de diffuseurs : Fininfo ou Bloomberg. En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse connu est utilisé.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant composé :

- D'un taux sans risque obtenu par interpolation linéaire de la courbe OIS actualisée quotidiennement ;
- D'un spread de crédit obtenu à l'émission et gardé constant pendant toute la durée de la vie du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à trois mois seront évalués selon la méthode linéaire.

- les contrats financiers (les opérations à terme, fermes ou conditionnelles, ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré) sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de Gestion.

- Garanties financières: aux fins de limiter au mieux le risque de contrepartie tout en tenant compte de contraintes opérationnelles, la Société de Gestion applique un système d'appel de marge par jour, par fonds et par contrepartie avec un seuil d'activation fixé à un maximum de 100 K€, fondé sur une évaluation au prix de marché (*mark-to-market*)

La méthode d'évaluation des engagements hors bilan est une méthode qui consiste en une évaluation au cours de marché des contrats à terme fermes et en une traduction en équivalent sous-jacent des opérations conditionnelles.

Les dépôts sont comptabilisés sur la base du nominal auxquels sont rajoutés les intérêts calculés quotidiennement.

Les cours retenus pour la valorisation des opérations à terme, fermes ou conditionnelles sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient selon leur place de cotation :

Places de cotations européennes : Cours de compensation du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

En cas de non-cotation d'un contrat à terme ferme ou conditionnel, le dernier cours connu est retenu.

Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur. Les titres reçus en pension sont inscrits à leur date d'acquisition dans la rubrique « Créances représentatives des titres reçus en pension » à leur valeur fixée dans le contrat par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Pendant la durée de détention ils sont maintenus à cette valeur, à laquelle viennent se rajouter les intérêts courus de la pension.

Les titres donnés en pension sont sortis de leur compte au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite dans la rubrique « Titres donnés en pension » ; cette dernière est évaluée à la valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite dans la rubrique « Dettes représentatives des titres donnés en pension » par la contrepartie du compte de disponibilité concerné. Elle est maintenue à la valeur fixée dans le contrat à laquelle viennent se greffer les intérêts relatifs à la dette.

- Autres instruments : Les parts ou actions d'OPC détenus sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

#### **Méthodes de comptabilisation :**

##### **Comptabilisation des revenus :**

Les intérêts sur obligations et titres de créance sont calculés selon la méthode des intérêts courus.

##### **Comptabilisation des frais de transaction :**

Les opérations sont comptabilisées selon la méthode des frais exclus.

##### **Mécanisme de Swing Pricing :**

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la Valeur Liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs qui investissent à moyen/long terme, la Société de Gestion a décidé d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing au Fonds avec seuil de déclenchement.

Ainsi, dès lors que le solde quotidien de souscriptions-rachats est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde (en valeur absolue) des souscriptions-rachats est supérieur au seuil. Ce mécanisme d'ajustement de prix a pour seul objectif de protéger les porteurs de parts présents dans le Fonds en limitant l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative. Ce mécanisme ne génère pas de coûts supplémentaires pour les porteurs mais répartit les coûts de telle manière que les porteurs présents dans le Fonds n'assument pas les coûts liés aux transactions en raison des souscriptions/rachats effectués par les porteurs entrants ou sortants.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du Fonds. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la Valeur Liquidative (correspondant aux coûts de réaménagement du portefeuille) sont déterminés par la Société de Gestion. Le facteur d'ajustement est revu de manière mensuelle.

Les indicateurs de performance et de risque sont calculés sur la base d'une valeur liquidative potentiellement ajustée. Ainsi, l'application du mécanisme de Swing Pricing pourra avoir un effet sur le niveau de volatilité du Fonds et, ponctuellement, sur sa performance.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement qui ne peut en aucun cas être rendu public.

**Affectation des sommes distribuables (revenus et plus-values) :**

Sommes distribuables : Néant

Parts CR-EUR/ CR-SEK [H]/CI-EUR/GC-EUR/CN-EUR : Capitalisation

**Frais de fonctionnement et de gestion :**

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème Parts CR-EUR, CR-SEK[H], CI-EUR, GC-EUR et CN-EUR
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif Net	Parts CR-EUR, CR-SEK[H] : 2,10% maximum TTC
		Parts CI-EUR : 1,05% maximum TTC
		Parts GC-EUR : 1,10% maximum TTC
		Parts CN-EUR : 1,30% maximum TTC
Commission de surperformance	Actif Net	Parts CR-EUR, CG-EUR, CN-EUR et CR-SEK [H] : 20% maximum de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence MSCI Europe Small Cap Hedge en EUR une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées et sous condition d'une performance absolue positive. (*)
		Parts CI-EUR : 20% maximum de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence MSCI Europe Small Cap Hedge en EUR, une fois les sous-performances passées sur les cinq derniers exercices toutes compensées. (*)
Acteurs percevant des commissions de mouvement : -Société de Gestion : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : 0,10% TTC et un minimum de 7.50 € HT Obligations : 0.3% TTC et un minimum de 7.50 € HT Instruments monétaires et dérivés : néant

\* Les commissions de surperformance seront prélevées au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :

•La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence et intègre un mécanisme de rattrapage des sous-performances passées.

- La performance du Fonds est déterminée par rapport à son actif comptable après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.
- Le calcul de la surperformance s'appuie sur la méthode de « l'actif indicé » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le Fonds tout en bénéficiant de la performance de l'indicateur de référence. Cet actif indicé est ensuite comparé à l'actif du Fonds. La différence entre ces deux actifs donne donc la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence.
- A chaque calcul de valeur liquidative, dès lors que la performance du Fonds dépasse la performance de l'indicateur de référence, une provision pour commission de surperformance est constituée. Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. La commission de surperformance est calculée et provisionnée séparément pour chaque part du Fonds.
- L'indicateur de référence sera calculé dans la devise de la part, quelle que soit la devise dans laquelle la part concernée est libellée, à l'exception des parts couvertes contre le risque de change pour lesquelles l'indicateur de référence sera calculé dans la devise de référence du Fonds.
- La commission de surperformance est mesurée sur une période de calcul qui correspond à l'exercice comptable du Fonds (la " Période de Calcul "). Chaque Période de Calcul commence le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable du Fonds et se termine le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. Pour les parts lancées au cours d'une Période de Calcul, la première Période de Calcul durera au moins 12 mois et se terminera le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. La commission de surperformance accumulée est payable annuellement à la Société de Gestion après la fin de la Période de Calcul.
- En cas de rachats, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la quote-part de provision proportionnelle aux rachats est cristallisée et définitivement acquise à la Société de Gestion.
- L'horizon de temps sur lequel la performance est mesurée est une période glissante d'une durée maximale de 5 ans (« Période de Référence de la Performance »). A l'issue de cette période, le mécanisme de compensation des sous-performances passées peut être partiellement réinitialisé. Ainsi, à l'issue de cinq années de sous-performance cumulée sur la Période de Référence de la Performance, les sous-performances peuvent être partiellement réinitialisées sur une base annuelle glissante, en effaçant la première année de sous-performance de la Période de Référence de la Performance concernée. Dans le cadre de la Période de Référence de la Performance concernée, les sous-performances de la première année peuvent être compensées par les surperformances réalisés au cours des années suivantes de la Période de Référence de la Performance.
- Sur une Période de Référence de la Performance donnée, toute sous-performance passée doit être rattrapée avant que des commissions de surperformance ne puissent être à nouveau exigibles.
- Lorsqu'une commission de surperformance est cristallisée à la fin d'une Période de Calcul (hors cristallisation due aux rachats), une nouvelle Période de Référence de la Performance commence.
- Pour les parts CR-EUR, GC-EUR, CN-EUR et CR-SEK [H] aucune commission de surperformance n'est exigible dès lors que la performance absolue de la part est négative. La performance absolue est définie comme la différence entre la valeur liquidative courante et la dernière valeur liquidative calculée à la fin de la Période de Calcul précédent (Valeur Liquidative de Référence).
- Pour les parts CI-EUR les porteurs sont avertis que, sous condition de surperformance, des commissions de surperformance pourront être payées à la Société de Gestion même en cas de performance absolue négative.



## 1. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>423 352 498,03</b>	<b>565 449 753,75</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	83 888 786,16	137 871 675,07
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-122 397 853,14	-200 976 403,26
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	25 881 746,17	37 721 321,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-80 285 538,36	-67 188 830,36
Plus-values réalisées sur contrats financiers	4 534 958,49	16 681 799,10
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-8 219 918,14	-12 035 869,80
Frais de transaction	-1 157 135,93	-1 668 525,29
Différences de change	859 878,81	-8 034 064,44
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	31 433 735,83	-46 277 457,70
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	7 819 671,72	-23 614 064,11
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	-23 614 064,11	22 663 393,59
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers	3 038 071,62	963 584,89
<i>Différence d'estimation exercice N :</i>	2 701 948,63	-336 122,99
<i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>	-336 122,99	-1 299 707,88
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	663 833,32	845 514,52
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>361 593 062,83</b>	<b>423 352 498,03</b>

(\*) Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPCVM (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

## 2. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

### 2.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>			
	Obligations et valeurs assimilées		
	Total Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
	Titres de créances		
	Total Titres de créances	0,00	0,00
<b>Total Actif</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Passif</b>			
	Opérations de cession sur instruments financiers		
	Total Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
<b>Total Passif</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Hors-bilan</b>			
	Opérations de couverture		
	Total Opérations de couverture	0,00	0,00
	Autres opérations		
	Total Autres opérations	0,00	0,00
<b>Total Hors-bilan</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 2.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers							6 925 449,72	1,92
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Comptes financiers								
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 2.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	0 - 3 mois]	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	6 925 449,72	1,92								
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

### 2.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Devises Autres	%
	SEK	SEK	NOK	NOK	CHF	CHF		
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	61 889 933,17	17,12	30 009 132,32	8,30	15 273 032,21	4,22	9 080 984,81	2,51
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Créances	1 481 545,33	0,41	401 873,82	0,11	386 034,48	0,11	716 308,01	0,20
Comptes financiers	14 742,97	0,00	2 183,31	0,00	11 347,21	0,00	67 869,70	0,02
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Contrats financiers								
Dettes	61 834 643,23	17,10	28 451 054,85	7,87	14 599 118,93	4,04	10 137 200,17	2,80
Comptes financiers								
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

## 2.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
<b>Total des créances</b>	Opérations à terme	118 574 152,86
	Coupons et dividendes	122 847,53
	Autres dettes	3 258 142,42
	Appel de marge sur contrat de change à terme	10 000,00
		<b>121 965 142,81</b>
<b>Total des dettes</b>	Opérations à terme	115 872 204,23
	Autres créances	2 161 312,74
	Appel de marge sur contrat de change à terme	2 540 000,00
	Charges externes prov	444 920,91
		<b>121 018 437,88</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>946 704,93</b>

## 2.6. CAPITAUX PROPRES

### 2.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>PART CR-EUR</b>		
Titres souscrits durant l'exercice	238 982,84	49 931 474,54
Titres rachetés durant l'exercice	-308 520,907	-66 440 406,39
Solde net des Souscriptions / Rachats	-69 538,067	-16 508 931,85

	En parts	En montant
<b>PART CI-EUR</b>		
Titres souscrits durant l'exercice	12 017,373	27 206 193,71
Titres rachetés durant l'exercice	-20 845,892	-47 911 685,01
Solde net des Souscriptions / Rachats	-8 828,519	-20 705 491,30

	En parts	En montant
<b>PART GC-EUR</b>		
Titres souscrits durant l'exercice	14 196,455	2 851 942,02
Titres rachetés durant l'exercice	-20 314,99	-4 094 005,83
Solde net des Souscriptions / Rachats	-6 118,535	-1 242 063,81

	En parts	En montant
<b>PART CN-EUR</b>		
Titres souscrits durant l'exercice	23 308,803	3 899 175,89
Titres rachetés durant l'exercice	-24 173,664	-3 944 243,51
Solde net des Souscriptions / Rachats	-864,861	-45 067,62

	En parts	En montant
<b>PART CR-SEK (H)</b>		
Titres souscrits durant l'exercice	0,000	0,00
Titres rachetés durant l'exercice	-1 148,685	-7 512,40
Solde net des Souscriptions / Rachats	-1 148,685	-7 512,40

## 2.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>PART CR-EUR</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	9 182,93
Montant des commissions de souscription perçues	9 182,93
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	9 182,93
Montant des commissions de souscription r�troced�es	9 182,93
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
<b>PART CI-EUR</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	84,82
Montant des commissions de souscription perçues	84,82
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	84,82
Montant des commissions de souscription r�troced�es	84,82
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>PART GC-EUR</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	12,73
Montant des commissions de souscription perçues	12,73
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	12,73
Montant des commissions de souscription r�troced�es	12,73
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>PART CN-EUR</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>PART CR-SEK (H)</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

### 2.6.3.Frais de gestion

	<b>28/03/2024</b>
<b>PART CR-EUR</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2.10
Frais de fonctionnement et de gestion	3 716 604,96
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	<b>28/03/2024</b>
<b>PART CI-EUR</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1.05
Frais de fonctionnement et de gestion	1 478 660,98
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	<b>28/03/2024</b>
<b>PART GC-EUR</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1.10
Frais de fonctionnement et de gestion	210 932,97
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	<b>28/03/2024</b>
<b>PART CN-EUR</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1.30
Frais de fonctionnement et de gestion	305 550,08
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	<b>28/03/2024</b>
<b>PART CR-SEK (H)</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2.10
Frais de fonctionnement et de gestion	14,82
Commission de surperformance	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

## 2.7. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

### 2.7.1. Garanties reçues par l'OPCVM :

Néant

### 2.7.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

## 2.8. AUTRES INFORMATIONS

### 2.8.1. Valeurs actuelles des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

### 2.8.2. Valeurs actuelles des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

### 2.8.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion ou aux gestionnaires financiers et OPCVM gérés par ces entités

	28/03/2024
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPCVM	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
<b>Total des titres du groupe</b>	<b>0,00</b>



## 2.9. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>						

	Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Code part	Libelle part	Montant total	Montant Unitaire
<b>Total acomptes</b>					

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	28/03/2024	31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	494 380,40	449 867,16
<b>Total</b>	<b>494 380,40</b>	<b>449 867,16</b>

	28/03/2024	31/03/2023
<b>PART CR-EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-643 404,42	-848 415,07
<b>Total</b>	<b>-643 404,42</b>	<b>-848 415,07</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

	28/03/2024	31/03/2023
<b>PART CI-EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	914 682,25	1 068 183,35
<b>Total</b>	<b>914 682,25</b>	<b>1 068 183,35</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

	28/03/2024	31/03/2023
<b>PART GC-EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	120 184,81	128 936,38
<b>Total</b>	<b>120 184,81</b>	<b>128 936,38</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

	28/03/2024	31/03/2023
<b>PART CN-EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	102 917,76	101 190,31
<b>Total</b>	<b>102 917,76</b>	<b>101 190,31</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

	28/03/2024	31/03/2023
<b>PART CR-SEK (H)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	-27,81
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-27,81</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		
<b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-60 687 681,98	-25 546 915,05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-60 687 681,98</b>	<b>-25 546 915,05</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
<b>PART CR-EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-31 472 922,88	-13 038 876,13
<b>Total</b>	<b>-31 472 922,88</b>	<b>-13 038 876,13</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
<b>PART CI-EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-22 196 884,11	-9 745 699,65
<b>Total</b>	<b>-22 196 884,11</b>	<b>-9 745 699,65</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
<b>PART GC-EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 140 058,75	-1 274 247,11
<b>Total</b>	<b>-3 140 058,75</b>	<b>-1 274 247,11</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
<b>PART CN-EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 877 816,23	-1 487 225,88
<b>Total</b>	<b>-3 877 816,23</b>	<b>-1 487 225,88</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/03/2024	31/03/2023
<b>PART CR-SEK (H)</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	-866,28
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-866,28</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire		

## 2.10. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

PART CR-EUR	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2020
Actif net	187,144,348.15	215 684 826,68	287 510 585,88	212 053 077,69	118 180 892,64
Nombre de titres	883,655.153	953 193,220	1 085 385,661	817 637,813	764 829,587
Valeur liquidative unitaire	211.78	226,27	264,89	259,34	154,51
<b>Affectation</b>					
Capitalisation unitaire sur résultat	-0.72	-0,89	-3,50	-5,10	-1,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-35.61	-13,67	37,22	26,60	6,32
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(\*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

PART CI-EUR	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022	31/03/2021	31/03/2020
Actif net	132,564,424.21	161 831 338,42	222 520 580,33	209 530 235,62	91 613 745,94
Nombre de titres	57,112.359	65 940,878	78 269,251	75 957,501	56 214,070
Valeur liquidative unitaire	2,321.11	2 454,18	2 843,01	2 758,51	1 629,72
<b>Affectation</b>					
Capitalisation unitaire sur résultat	16.01	16,19	-10,16	-35,10	-9,35
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-388.65	-147,79	397,71	282,57	66,76
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(\*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

<b>PART GC-EUR</b>	<b>28/03/2024</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/03/2021</b>	<b>31/03/2020</b>
Actif net	18,749,200.12	21 155 497,09	22 601 924,21	19 176 544,10	8 091 759,42
Nombre de titres	91,826.962	97 945,497	90 285,014	78 908,468	56 344,960
Valeur liquidative unitaire	204.17	215,99	250,33	243,02	143,61
<b>Affectation</b>					
Capitalisation unitaire sur résultat	1.30	1,31	-1,05	-3,13	-0,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-34.19	-13,00	35,03	24,89	5,87
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(\*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

<b>PART CN-EUR</b>	<b>28/03/2024</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/03/2022</b>	<b>31/03/2021</b>	<b>31/03/2020</b>
Actif net	23,135,090.35	24 673 389,81	32 807 222,10	22 121 928,71	5 067 646,13
Nombre de titres	140,352.783	141 217,644	161 686,398	112 105,182	43 392,994
Valeur liquidative unitaire	164.83	174,71	202,90	197,33	116,78
<b>Affectation</b>					
Capitalisation unitaire sur résultat	0.73	0,71	-1,22	-2,78	-0,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-27.62	-10,53	28,41	20,22	4,75
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-	-	-

(\*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

<b>PART CR-SEK</b>	<b>28/03/2024</b>	<b>31/03/2023</b>	<b>31/03/2022</b>
Actif net	-	7 446,03	9 441,23
Nombre de titres	-	1 148,685	1 142,552
Valeur liquidative unitaire	-	6,48	8,26
<b>Affectation</b>			
Capitalisation unitaire sur résultat	-	-0,02	-0,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-	-0,75	0,49
Distribution unitaire sur résultat	-	-	-
Distribution unitaire sur +/- values nettes	-	-	-
Crédit d'impôt (*)	-	-	-

(\*) Le crédit d'impôt unitaire sera déterminé le jour de la distribution

**2.11. INVENTAIRE**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
MLP SE	EUR	1 443 699	8 099 151,39	2,24
Guerbet SA	EUR	26 287	863 527,95	0,24
Bastide Le Confort Medical SA	EUR	101 692	1 433 857,20	0,40
ELMOS Semiconductor SE	EUR	84 200	6 222 380,00	1,72
IPSOS SA	EUR	120 000	7 842 000,00	2,17
Swissquote Group Holding SA Reg	CHF	27 994	7 286 328,54	2,02
Nexus AG	EUR	135 141	7 608 438,30	2,10
Vetoquinol SA	EUR	25 953	2 582 323,50	0,71
Note AB	SEK	229 400	2 870 754,37	0,79
Vusiongroup SA	EUR	58 701	8 370 762,60	2,31
CEWE Stiftung & Co KGaA	EUR	44 748	4 600 094,40	1,27
Vidrala SA	EUR	70 988	6 829 045,60	1,89
DO & CO AG Bearer	EUR	60 366	8 354 654,40	2,31
Datagroup SE	EUR	80 975	3 575 046,25	0,99
Grieg Seafood ASA	NOK	964 777	5 600 345,65	1,55
Zignago Vetro SpA	EUR	428 054	5 675 996,04	1,57
Gerresheimer AG	EUR	73 000	7 621 200,00	2,11
Steico SE	EUR	74 423	2 083 844,00	0,58
Solaria Energ y Medio Amb SA Bearer	EUR	442 653	4 473 008,57	1,24
AMG Critical Materials NV	EUR	116 008	2 440 808,32	0,68
Moneysupermarket.com Gr PLC Reg	GBP	1 180 000	3 033 919,88	0,84
Fagron SA	EUR	423 806	7 484 413,96	2,07
Aixtron SE Reg	EUR	144 564	3 541 818,00	0,98
Kontron AG	EUR	406 985	8 318 773,40	2,30
Safilo Group SpA	EUR	2 766 880	3 325 789,76	0,92
Sesa SpA	EUR	25 000	2 562 500,00	0,71
SUESS MicroTec SE	EUR	72 621	2 654 297,55	0,73
Medios AG	EUR	267 441	4 380 683,58	1,21
Borregaard ASA	NOK	555 995	8 979 889,57	2,48
Gaztransport et technigaz SA	EUR	54 500	7 548 250,00	2,09
EDreams ODIGEO SA Reg	EUR	767 422	5 180 098,50	1,43
Anima Holding SpA	EUR	1 770 000	7 788 000,00	2,15
Elis SA	EUR	374 444	7 885 790,64	2,18
Siltronic AG Reg	EUR	41 934	3 446 974,80	0,95
Alimak Group AB	SEK	1 023 293	8 684 820,62	2,40
LU-VE SpA	EUR	134 434	3 105 425,40	0,86
MedCap AB Reg	SEK	62 976	2 083 402,64	0,58
Redcare Pharmacy NV	EUR	63 000	9 553 950,00	2,67
X FAB Silicon Foundries SE Reg	EUR	744 487	5 222 576,31	1,44
Munters Group AB B Reg	SEK	401 411	6 678 076,78	1,85
Befesa SA Reg	EUR	210 324	6 705 129,12	1,85
Dermapharm Holding SE Bearer	EUR	158 877	5 185 745,28	1,43
Jenoptik AG Reg	EUR	193 710	5 578 848,00	1,54
Wavestone SA	EUR	70 797	3 971 711,70	1,10
SSP Group Plc Reg	GBP	1 260 000	3 230 766,02	0,89
Karnov Group AB Reg	SEK	1 360 241	7 786 675,83	2,15
Trainline Plc Reg	GBP	650 000	2 816 298,91	0,78
Uniphar PLC Reg	EUR	2 669 490	6 940 674,00	1,92

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 7 500 000 €

Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris

12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France

Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - [www.am.oddo-bhf-com](http://www.am.oddo-bhf-com)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TeamViewer SE	EUR	385 000	5 314 925,00	1,47
Electrolux Professional AB B Reg	SEK	1 421 796	8 619 262,39	2,38
GVS SpA Reg	EUR	905 562	5 478 650,10	1,52
Cadeler A/S Reg	NOK	1 377 000	6 241 765,37	1,73
Technip Energies NV	EUR	277 000	6 484 570,00	1,79
COMER Industries SpA	EUR	152 564	5 156 663,20	1,43
Vimian Group AB	SEK	2 496 803	7 027 525,21	1,94
Systemair AB	SEK	440 999	2 917 868,65	0,81
Bewi ASA	NOK	1 352 060	3 768 409,83	1,04
Cherry AG	EUR	123 322	198 548,42	0,05
Synsam AB (publ)	SEK	1 800 000	9 056 980,06	2,50
Intercos SpA	EUR	610 187	8 188 709,54	2,26
Tobii Dynavox AB	SEK	1 233 650	6 164 566,62	1,70
Accelleron Industries Ltd	CHF	230 000	7 986 703,67	2,21
Elopak ASA	NOK	1 866 977	5 418 721,90	1,50
Tubacex SA	EUR	1 212 154	4 042 533,59	1,12
Mersen	EUR	97 274	3 545 637,30	0,98
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl. ou ass. (sauf Warrant et Bons de sous)</b>			<b>353 720 908,18</b>	<b>97,82</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché régl.</b>			<b>353 720 908,18</b>	<b>97,82</b>
<b>TOTAL Actions &amp; Valeurs assimilées</b>			<b>353 720 908,18</b>	<b>97,82</b>
Moneysupermarket.com Gr PLC Reg	GBP	1 180 000	122 847,53	0,03
<b>TOTAL Coupons et dividendes</b>			<b>122 847,53</b>	<b>0,03</b>
CdtDiv Titres EUR	EUR	-296 069,83	-296 069,83	-0,08
CdtDiv Titres GBP	GBP	-511 580,56	-598 423,23	-0,17
CdtDiv S/R EUR	EUR	-254 945,03	-254 945,03	-0,07
CdtDiv Autres CHF	CHF	-187 950	-193 206,81	-0,05
CdtDiv Autres EUR	EUR	-592 165,74	-592 165,74	-0,16
CdtDiv Autres SEK	SEK	-2 615 396	-226 502,10	-0,06
DebDiv Titres CHF	CHF	187 393,86	192 635,11	0,05
DebDiv Titres EUR	EUR	1 648 523,9	1 648 523,90	0,46
DebDiv Titres SEK	SEK	2 607 653,93	225 831,61	0,06
DebDiv S/R EUR	EUR	178 062,62	178 062,62	0,05
DebDiv Autres EUR	EUR	419 628,7	419 628,70	0,12
DebDiv Autres GBP	GBP	507 338	593 460,48	0,16
<b>TOTAL Autres dettes et créances</b>			<b>1 096 829,68</b>	<b>0,31</b>
<b>TOTAL Dettes et créances</b>			<b>1 219 677,21</b>	<b>0,34</b>
OddoCie Par- CHF	CHF	11 038,47	11 347,21	0,00
OddoCie Par-EUR	EUR	6 778 932,99	6 778 932,99	1,88
OddoCie Par- GBP	GBP	38 195,77	44 679,64	0,01
OddoCie Par- NOK	NOK	25 576,19	2 183,31	0,00
OddoCie Par- SEK	SEK	170 235,5	14 742,97	0,00
OddoCie Par- USD	USD	25 040,63	23 190,06	0,01
OddoCie Par- EUR	EUR	50 373,54	50 373,54	0,01
<b>TOTAL Avoirs</b>			<b>6 925 449,72</b>	<b>1,91</b>
A/V NOK EUR 150424	NOK	4 708 600	401 873,82	0,11
A/V NOK EUR 150424	EUR	-410 205,53	-410 205,53	-0,11
V/A SEK EUR 150424	EUR	63 416 295,42	63 416 295,42	17,55
V/A SEK EUR 150424	SEK	-709 700 000	-61 462 815,22	-17,00
V/A CHF EUR 150424	EUR	14 609 452,29	14 609 452,29	4,04
V/A CHF EUR 150424	CHF	-14 000 000	-14 405 912,12	-3,98



Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
V/A NOK EUR 150424	EUR	29 016 028,06	29 016 028,06	8,02
V/A NOK EUR 150424	NOK	-333 350 000	-28 451 054,85	-7,87
V/A GBP EUR 150424	EUR	6 637 254,75	6 637 254,75	1,84
V/A GBP EUR 150424	GBP	-5 680 000	-6 641 069,17	-1,84
V/A GBP EUR 150424	EUR	71 237,38	71 237,38	0,02
V/A GBP EUR 150424	GBP	-60 979	-71 296,79	-0,02
V/A GBP EUR 150424	EUR	1 952 765,06	1 952 765,06	0,54
V/A GBP EUR 150424	GBP	-1 670 051	-1 952 627,50	-0,54
V/A GBP EUR 150424	EUR	280 889,34	280 889,34	0,08
V/A GBP EUR 150424	GBP	-239 995	-280 602,71	-0,08
V/A SEK EUR 150424	EUR	67 104,82	67 104,82	0,02
V/A SEK EUR 150424	SEK	-763 373	-66 111,11	-0,02
A/V SEK EUR 150424	SEK	1 586 143	137 366,23	0,04
A/V SEK EUR 150424	EUR	-139 563,81	-139 563,81	-0,04
V/A SEK EUR 150424	EUR	16 705,89	16 705,89	0,00
V/A SEK EUR 150424	SEK	-189 748	-16 432,92	0,00
V/A SEK EUR 150424	EUR	63 531,8	63 531,80	0,02
V/A SEK EUR 150424	SEK	-724 931	-62 781,88	-0,02
A/V SEK EUR 150424	SEK	7 175 292	621 408,55	0,17
A/V SEK EUR 150424	EUR	-626 203,99	-626 203,99	-0,17
A/V SEK EUR 150424	SEK	3 122 668	270 435,35	0,07
A/V SEK EUR 150424	EUR	-272 548,65	-272 548,65	-0,08
V/A GBP EUR 150424	EUR	591 901,14	591 901,14	0,16
V/A GBP EUR 150424	GBP	-507 338	-593 180,77	-0,16
A/V CHF EUR 150424	CHF	187 950	193 399,37	0,05
A/V CHF EUR 150424	EUR	-193 366,79	-193 366,79	-0,05
A/V SEK EUR 150424	SEK	2 615 396	226 503,59	0,06
A/V SEK EUR 150424	EUR	-226 430,42	-226 430,42	-0,06
<b>TOTAL Opérations à terme</b>			<b>2 701 948,63</b>	<b>0,75</b>
ADM OTC - BNP EUR	EUR	10 000	10 000,00	0,00
ADM OTC - SOGENE EUR	EUR	-2 060 000	-2 060 000,00	-0,57
ADM OTC - CALYON EUR	EUR	-480 000	-480 000,00	-0,13
<b>TOTAL Autres disponibilités</b>			<b>-2 530 000,00</b>	<b>-0,70</b>
<b>TOTAL Disponibilités</b>			<b>7 097 398,35</b>	<b>1,96</b>
Cion de gestion	EUR	-444 920,91	-444 920,91	-0,12
<b>TOTAL Frais</b>			<b>-444 920,91</b>	<b>-0,12</b>
<b>TOTAL TRESORERIE</b>			<b>7 872 154,65</b>	<b>2,18</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>361 593 062,83</b>	<b>100,00</b>

Le TER présenté a été calculé conformément à la réglementation suisse "Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) des placements collectifs de capitaux" établie par l'Asset Management Association Switzerland AMAS le 16 mai 2008 (État au 5 août 2021).

Parts	Performance annuelle (*)	Indicateur de référence	Performance annualisée depuis 5 ans	Performance annualisée depuis création	Date de création	TER (**)	SURPERFORMANCE
ODDO BHF Active Small Cap CI-EUR	-5,42%	9,44%	6,69%	8,48%	26/11/2013	1,05%	0,00%
ODDO BHF Active Small Cap CN-EUR	-5,66%		6,59%	6,67%	06/07/2016	1,30%	0,00%
ODDO BHF Active Small Cap CR-EUR	-6,40%		5,77%	7,52%	26/11/2013	2,10%	0,00%
ODDO BHF Active Small Cap GC-EUR	-5,47%		6,68%	7,93%	24/11/2014	1,10%	0,00%

(\*) La performance historique ne représente pas un indicateur de performance courante ou future et les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.

(\*\*) Y compris bonification en dépendance de la performance.

## Rapport sur les rémunérations en application de la directive OPCVM V

### 1- Eléments quantitatifs

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables (*)	Nombre de bénéficiaires (**)
Montant total des rémunérations versées de janvier à décembre 2023	15 071 546	15 182 204	208

(\*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2023 payées en 2024 et années suivantes

(\*\*) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2023 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

	Cadres supérieurs	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque de l'OPCVM	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2023 (fixes et variable*)	3 432 024	6	18 865 257	60

(\*) Rémunérations variables au titre de l'année 2023 payées en 2024 et années suivantes

### 2- Eléments qualitatifs

#### 2.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

#### 2.2. Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir. Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessous, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

### **3- Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées**

#### **3.1. Les preneurs de risques**

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'Organe de Direction.

#### **3.2. Les rémunérations variables différées.**

OBAM SAS a déterminé le seuil de 200.000 € comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneurs de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 200.000 € percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 200.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneurs de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 200.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

Pour les rémunérations variables les plus significatives, un second seuil est fixé à 1.000.000 €. Les rémunérations variables allouées au titre d'une année qui dépasseraient ce seuil, seraient alors versées, pour la part dépassant ce seuil, selon les modalités suivantes : 40% en espèces immédiatement, 60 % en espèces dans le cadre d'un paiement différé dans les conditions définies ci-dessus. Il convient de noter que ces rémunérations auront, pour leur partie inférieure à 1.000.000 € donné lieu à l'application des règles de versement dépassant le seuil de 200.000 € précisées ci-dessus. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées applicables à l'ensemble des personnes concernées de la société de gestion, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM SAS.

Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

### **4- Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé**

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni courant 2023 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

La politique de rémunération a fait l'objet d'une modification du seuil de déclenchement de la partie différée.

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires).

## Annexe SFDR

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit :  
ODDO BHF Active Small Cap

Identifiant d'entité juridique :  
969500LOWA7AB7MPC981

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 21,70 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

## DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTES ?

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Application effective de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et des exclusions spécifiques du Fonds.
- L'intégration des notations ESG telle que décrit dans le prospectus du Fonds (stratégie d'investissement) et les données ESG externes venant de fournisseurs de données.
- Application de la politique de vote du Gérant si le Fonds satisfait aux exigences de cette dernière.
- Initiatives de dialogue et d'engagement conformément à la politique de dialogue et d'engagement du Gérant.
- Prise en compte des principales incidences négatives conformément à la politique du Gérant concernant l'Article 4 du Règlement SFDR.
- Application de l'approche du Gérant relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important dans le cadre des investissements considérés comme durables.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (7,10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

	28/03/2024	
	Fonds	Couverture
Notation ESG Interne*	3.6	100.0
Notation moyenne E	2.9	100.0
Notation moyenne S	3.4	100.0
Notation moyenne G	3.7	100.0
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2</sub> e / CA m€)	102.1	100.0
Investissements durables (%)	21.7	94.7
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	N/A	N/A
Exposition fossile (%)**	0.0	0.0
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)***	22.8	23.3

\* 1 est la notation avec le risque le plus élevé et 5 est la meilleure notation.

\*\* Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

	31/03/2023	
	Fonds	Couverture
Notation ESG Interne*	3.5	100.0
Notation moyenne E	2.9	100.0
Notation moyenne S	3.4	100.0
Notation moyenne G	3.6	100.0
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2</sub> e / CA m€)	143.2	100.0
Investissements durables (%)	28.1	98.4
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	N/A	N/A
Exposition fossile (%)**	0.0	0.0
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)***	34.1	34.6

\* 1 est la notation avec le risque le plus élevé et 5 est la meilleure notation.

\*\* Pourcentage des revenus générés par l'utilisation de combustibles fossiles, sur la base du ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

\*\*\* Pourcentage du chiffre d'affaires généré par le déploiement de solutions zéro carbone (énergies renouvelables, mobilité durable...), basé sur le ratio de couverture MSCI au niveau du portefeuille.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables poursuivaient l'objectif suivant :

Environnement : la contribution à l'impact environnemental tel que défini par MSCI ESG Research via son domaine « impact durable » par rapport aux objectifs environnementaux. Sont concernées les catégories suivantes : énergies alternatives, efficacité énergétique, construction écologique, eau durable, prévention et contrôle de la pollution, agriculture durable.

Le Fonds détenait 21,7 % d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE à la fin de l'exercice.

Le Fonds a respecté son objectif d'investissement durable dès lors qu'il s'engage à détenir au moins 10,0 % d'investissements durables et 0,0 % d'investissements alignés sur la Taxinomie.

Les investissements sont durables dans la mesure où ils ont participé au développement d'activités économiques vertes sur la base du chiffre d'affaires : les énergies bas-carbone, l'efficacité énergétique, l'immobilier vert, l'usage durable de l'eau, la prévention et le contrôle de la pollution, et l'agriculture durable. Bien que ces activités économiques soient couvertes par la taxonomie européenne, un manque de données ne permet pas de démontrer leur alignement à la taxonomie. Ces investissements ont donc été classés comme durables dans la catégorie « Autre-environnement ».

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Ce principe, appliqué à l'objectif d'investissement durable du Fonds, a été contrôlé selon une approche en 3 étapes :

1. Les entreprises faisant l'objet de graves controverses environnementales, sociales ou en matière de gouvernance ne sont pas considérées comme durables
2. Les entreprises concernées par la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques) ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.
3. Les entreprises exposées aux armes controversées et/ou contrevenant aux principes du Pacte mondial des Nations unies ne sont pas considérées comme durables et ne peuvent pas faire l'objet d'un investissement par le Fonds.



Nos équipes de contrôle sont chargées de vérifier que les investissements durables du Fonds respectent notre approche relative au principe consistant à ne pas causer de préjudice important afin de pouvoir être considérés comme des investissements durables au niveau du Fonds. Notre approche est basée sur les controverses mais aussi sur les exclusions (pré-trade).

### ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Nous prenons en compte tous les PAI pour autant que nous disposions de données suffisantes à leur sujet. La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (7,10, et 14) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.

Leur prise en considération repose à la fois sur les listes d'exclusions (charbon, UNGC, pétrole et gaz non classique, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité et production d'énergie fossile en Arctique) et sur l'utilisation de notations ESG, du dialogue, du vote, et de l'engagement. Elles peuvent être le résultat de données publiées et, dans une moindre mesure, d'estimations.

### ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:***

Bien que le fonds n'ait pas eu pour objectif l'investissement durables, il a atteint 21,7 % d'investissement durables, tandis que la proposition minimale indiquée dans l'annexe précontractuelle était de 10,0 %.

Le Gérant s'assure de l'alignement des investissements durables du Fonds en appliquant sa liste d'exclusion fondée sur le Pacte mondial des Nations unies, comme indiqué dans la politique d'exclusion du Gérant. Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ainsi que les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sont pris en compte dans la méthodologie de notation ESG interne ou externe (MSCI ESG Research) utilisée par le Fonds, comme indiqué dans les informations précontractuelles.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



## **COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?**

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives à travers des exclusions grâce à des contrôles pré-trades et post-trades, au dialogue, à l'engagement et aux analyses ESG.

La prise en compte des Principal Adverse Impacts pour ce Fonds repose sur un screening négatif pour trois PAI (Biodiversité, violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et exposition à des armes controversées (mines antipersonnel,

armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)) et sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement, et le vote pour les autres PAI, comme décrit dans la politique PAI disponible dans les informations réglementaires sur le site internet ODDO BHF Asset Management.



## QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/04/2023 - 28/03/2024

Investissements les plus importants	Secteur*	% d'actifs**	Pays
Do & Co Ag	Industrie	2,6 %	Autriche
X-Fab Silicon Foundries Se	Technologies de l'Information	2,6 %	Belgique
Intercos Spa	Biens de Consommation de Base	2,5 %	Italie
Kontron Ag	Technologies de l'Information	2,4 %	Autriche
Gerresheimer Ag	Santé	2,4 %	Allemagne
Mlp Se	Finance	2,4 %	Allemagne
Fagron	Santé	2,4 %	Belgique
Dermapharm Holding Se	Santé	2,2 %	Allemagne
Nexus Ag	Santé	2,2 %	Allemagne
Borregaard Asa	Matériels	2,1 %	Norvège
Vusiongroup	Technologies de l'Information	2,0 %	France
Technip Energies Nv	Énergie	2,0 %	Pays-Bas
Anima Holding Spa	Finance	2,0 %	Italie
Cewe Stiftung & Co Kgaa	Industrie	2,0 %	Allemagne
Munters Group Ab	Industrie	1,9 %	Suède

\* 28/03/2024, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0% pour une couverture de 0,0%.

\*\* Méthode de calcul : Moyenne des investissements sur la base de 4 inventaires couvrant l'année fiscale de référence (intervalle retenu : 3 mois glissants).



## QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENTS LIES A LA DURABILITE ?

La ventilation est consultable dans le tableau détaillé ci-après.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

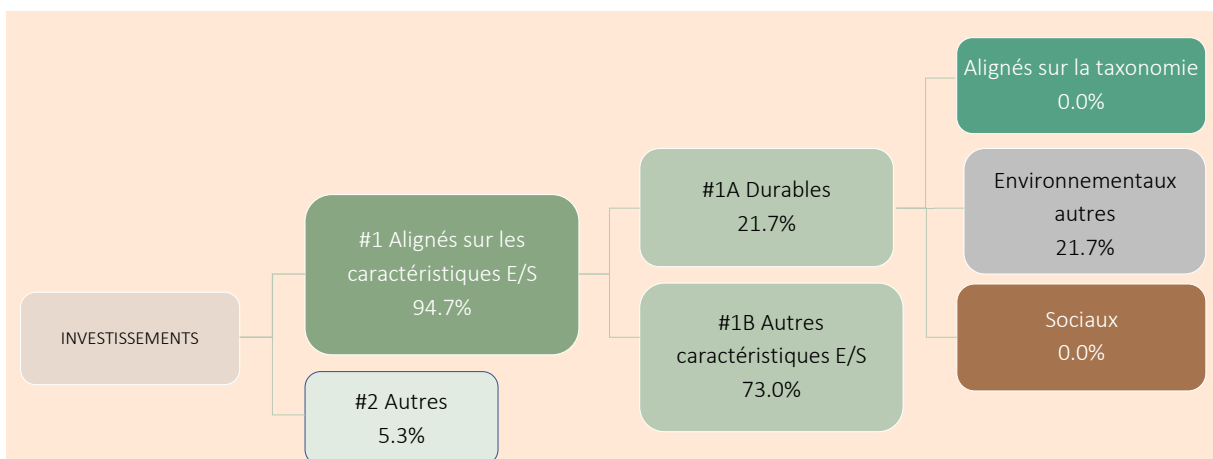
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les Autres investissements incluent 2,2 % de cash et 0,0 % de produits dérivés et 3,1 % d'investissements non alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs*	% d'actifs au 28/03/2024
Industrie	22,1 %
Technologies de l'Information	18,8 %
Santé	14,7 %
Matériels	10,3 %
Consommation Discrétionnaire	6,5 %
Biens de Consommation de Base	6,5 %
Finance	6,4 %
Services de communication	5,2 %
Énergie	3,9 %
Services aux Collectivités	3,4 %
Cash	2,2%

\*Au 28/03/2024, l'exposition totale du fonds au secteur fossile représentait 0,0 % pour une couverture de 0,0%.



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sur la base des données provenant des entreprises bénéficiaires des investissements et du fournisseur de données du Gérant (MSCI), les investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE représentaient 0,0 % à la fin de l'exercice si l'on inclut les obligations souveraines, supranationales et des banques centrales, et 0,0 % si l'on exclut ces titres.

Le respect par ces investissements des exigences énoncées à l'Article 3 du Règlement (UE) 2020/852 n'a été soumis à aucune vérification de la part d'un quelconque réviseur d'entreprises ou d'un quelconque tiers.

#### ● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>1</sup> ?*

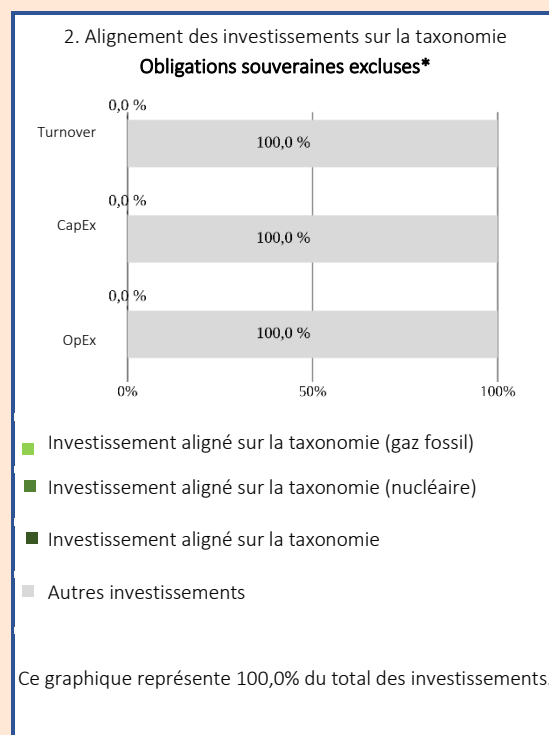
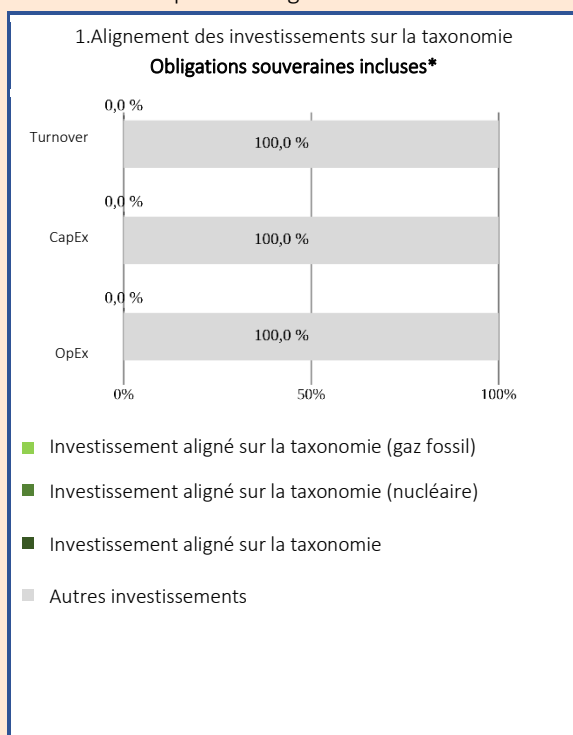
Oui

Dans le gaz fossile

Dans le nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

#### ● *Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?*

La part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes a été de 0%.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour se conformer à la taxinomie de l'UE, le critère pour le **gaz fossile** inclut une limitation des émissions et une évolution vers des énergies complètement renouvelables ou des combustibles à bas carbone d'ici fin 2035. Pour l'**énergie nucléaire**, le critère inclut une sécurité complète et un objectif de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions bas-carbone et qui entre autres ont des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE était de : 21,7 %.



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Il n'y avait pas d'investissements durables sur le plan social.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements inclus en “#2-Autre” sont le cash, les produits dérivés et les autres actifs secondaires qui permettent d'assurer une gestion optimale du portefeuille.

Les garanties minimales pour les investissements sans ratings ESG sont assurées par l'application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et/ou des exclusions spécifique du fonds.

Compte tenu du rôle de ces instruments dérivés, nous considérons qu'ils n'ont pas eu d'impact négatif sur la capacité du Fonds à se conformer à ses caractéristiques environnementales et sociales.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852



**QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR ATTEINDRE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?**

Le Gérant a appliqué sa stratégie d'actionnariat actif grâce aux actions suivantes :

1. Vote aux assemblées générales annuelles si le Fonds satisfait aux exigences de la politique de vote du Gérant.
2. Dialogue avec les entreprises.
3. Engagement auprès des entreprises conformément à la politique d'engagement du Gérant.
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques du Fonds.
5. Prise en compte des PAI conformément à la politique du Gérant relative aux PAI.



## QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE ?

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-après.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Le fonds suit le benchmark MSCI Europe Small Cap Hedged Euro (NR).

Il s'agit d'indices de marché élargis dont la composition ou la méthodologie de calcul ne tient pas nécessairement compte des caractéristiques ESG promues par le Fonds.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds dès lors qu'ils peuvent contenir des entreprises exclues par le Gérant. En outre, ces indices de référence ne sont pas définis sur la base de facteurs environnementaux ou sociaux.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pour apprécier la performance globale, veuillez vous référer au tableau ci-dessous.

	28/03/2024			
	Fonds	Couverture	Indice	Couverture
Notation ESG Interne	3.6	100.0	3.3	71.9
Notation moyenne E	2.9	100.0	2.8	71.9
Notation moyenne S	3.4	100.0	2.8	71.9
Notation moyenne G	3.7	100.0	2.8	71.9
Intensité carbone pondérée (tCO <sub>2</sub> e / CA m€)	102.1	100.0	142.9	99.9
Investissements durables (%)	21.7	94.7	35.5	71.9
Investissements alignés sur la taxonomie (%)	N/A	N/A	N/A	N/A
Exposition fossile (%)	0.0	0.0	1.5	1.5
Exposition aux solutions carbone, part verte (%)	22.8	23.3	99.9	99.9